

## PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 avril 2017, à 18 h 30.**

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Corbeil

Mesdames les conseillères Johanne Delage, Annie Pelletier, Sylvie Adam et Nicole Dion Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beaugard, Jacques Denis, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général et M<sup>e</sup> Hélène Beauchesne, directrice des Services juridiques et greffière

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Assemblée publique**

---

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil soumet à la consultation publique le projet de résolution suivant, madame Lynda Cadorette, chef de la Division de la planification étant présente et monsieur le maire expliquant le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption :

- Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre la construction d'un immeuble de 38 logements de quatre étages au 7315, boulevard Laframboise, dans la zone d'utilisation mixte 8016-M-06, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas la construction de ce projet puisque certains éléments dérogent au niveau de la hauteur maximale et du nombre d'étages, de l'emplacement du stationnement et des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles, ainsi que pour le pourcentage de maçonnerie minimum obligatoire pour les immeubles de plus de 8 logements.

### **Résolution 17-173**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance, avec le retrait du point 15 « Ressources humaines – Préposé à la réception des matières organiques de soir – Embauche ».

**Adoptée à l'unanimité**



#### **Résolution 17-174**

---

##### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017 et en autorise la signature par les personnes désignées à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-175**

---

##### **Approbation des comptes**

Il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve la liste de comptes pour la période du 17 mars 2017 au 30 mars 2017 comme suit :

1) Fonds d'administration	3 104 866,15 \$
2) Fonds des dépenses en immobilisations	944 684,23 \$
TOTAL :	4 049 550,38 \$

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise par le trésorier de la Ville, ce dernier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-176**

---

##### **Feux de circulation – Intersection des Vétérinaires/Dessaulles – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour fourniture, l'installation et la mise en route de feux de circulation à l'intersection de l'avenue des Vétérinaires et de la rue Dessaulles;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteur en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie aux Systèmes urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en route de feux de circulation à l'intersection de l'avenue des Vétérinaires et de la rue Dessaulles.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 74 124,38 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par les Systèmes urbains inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 17-177

---

### **Gestion des eaux pluviales du bassin du déversoir Laflamme – Mandat à consultants**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le conseiller technique aux infrastructures en date du 23 mars 2017;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil mandate la firme Consumaj inc. pour les services professionnels en ingénierie, soit la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'installation d'un séparateur hydrodynamique, dans le cadre du projet de traitement des eaux pluviales du sous-bassin 1b du déversoir Laflamme.

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis à un montant forfaitaire de 18 970,88 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de services soumise en date du 7 mars 2017.

De plus, le Conseil autorise ladite firme à soumettre le projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation et autorisation, selon les articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* applicables, et confirme que la Ville de Saint-Hyacinthe ne s'objecte pas à la délivrance de cette autorisation.

La firme devra transmettre à ce ministère lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation délivrée.

Le directeur du Service du génie est autorisé à signer la convention pour services professionnels avec la firme Consumaj inc. pour donner application au présent mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 17-178

---

### **Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. et Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe – Archives et biens patrimoniaux des Religieuses Adoratrices du Précieux Sang – Ententes**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a acquis des Religieuses Adoratrices du Précieux Sang de Saint-Hyacinthe les bâtisses sises aux 2500-2520, rue Girouard Ouest et au 800, avenue Desaulniers, conformément à la résolution 13-529 adoptée le 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par l'agente de développement à la culture en date du 23 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par Sylvie Adam

Et résolu que le Conseil approuve les ententes suivantes à intervenir avec la Ville de Saint-Hyacinthe, relativement aux archives et aux biens patrimoniaux des Religieuses Adoratrices du Précieux Sang :

- 1) Entente avec le Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. concernant le mandat du déménagement, du traitement et de la conservation des archives desdits biens patrimoniaux, d'une durée de 17 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 28 septembre 2018;
- 2) Entente avec la Société du patrimoine religieux du diocèse de Saint-Hyacinthe, concernant le mandat de l'inventaire, la caractérisation, la classification et la sécurisation desdits biens patrimoniaux, d'une durée de 18 mois, soit du 13 décembre 2016 au 22 juin 2018.



Par conséquent, monsieur Michel Robidoux, directeur du Service des loisirs, est autorisé à signer les ententes à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-179**

---

##### **Centre des arts Juliette-Lassonde – Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe – Entente amendée**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe (SDS) en date du 11 décembre 2015, relativement à la gestion du Centre des arts Juliette-Lassonde;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements à l'entente existante;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs en date du 15 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil approuve les amendements à l'entente entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe (SDS), relativement à la gestion du Centre des arts Juliette-Lassonde, tels que soumis.

La présente entente remplace rétroactivement l'entente existante et prendra fin le 31 décembre 2017.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-180**

---

##### **Resto Pub Le Bouffon, 20<sup>e</sup> anniversaire – Fermeture de rue et bar-terrasse – Modification de la résolution 17-114**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-114 adoptée le 6 mars 2017 confirmant la fermeture de l'avenue Sainte-Anne pour la préparation et la tenue d'un événement soulignant le 20<sup>e</sup> anniversaire du Resto Pub Le Bouffon;

CONSIDÉRANT que la date de l'événement a été déplacée au mardi 23 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que la résolution numéro 17-114 soit modifiée afin de remplacer la date du « mercredi 24 mai 2017 » par la date du « mardi 23 mai 2017 ».

Sauf la présente modification, toutes les autres dispositions de ladite résolution demeurent inchangées.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-181**

---

##### **Ressources humaines – Menuisier au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Autorisation à combler le poste**



Il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil autorise le directeur des ressources humaines à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste de menuisier au Département des immeubles, réseaux d'éclairage public et feux de circulation du Service des travaux publics, lequel deviendra vacant le 17 juin 2017, suite à la prise de retraite du titulaire de ce poste, monsieur Louis Fafard.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-182**

---

##### **Ressources humaines – Mécanicien au Service des travaux publics – Embauche**

Il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil procède à l'embauche de monsieur Pascal Lemieux au poste de mécanicien au Département mécanique du Service des travaux publics, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 et conditionnellement à ce que monsieur Lemieux subisse avec succès un examen médical pré-emploi.

L'entrée en fonction de monsieur Lemieux est fixée au 24 avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-183**

---

##### **Ressources humaines – Préposé à la réception des matières organiques de jour – Nomination**

Il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil procède à la nomination de monsieur Robin Poirier au poste de préposé à la réception des matières organiques (CVMO) de jour à la Division du traitement des eaux usées et valorisation des matières organiques du Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation et ce, en date du 10 avril 2017, le tout conformément aux termes et conditions établis à la convention collective en vigueur et ses lettres d'entente.

Par conséquent, le directeur des ressources humaines est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste d'opérateur à la plateforme de maturation au Service de la gestion des eaux usées et de la biométhanisation devenant vacant suite à la nomination de monsieur Poirier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-184**

---

##### **Ressources humaines – Agent de bureau / Greffe – Autorisation à combler le poste**

Il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par David Bousquet



Et résolu que le Conseil autorise le directeur des ressources humaines à entreprendre les démarches nécessaires pour combler le poste d'agent de bureau / Greffe (grade II – 32,5 heures/semaine) aux Services juridiques, lequel deviendra vacant le 30 juin 2017, suite à la prise de retraite de la titulaire de ce poste, madame France Daigneault.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-185**

---

##### **Ressources humaines – Nathalie Boucher – Permanence**

Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil confirme la permanence de madame Nathalie Boucher au poste d'agente de bureau (semaine réduite de 18,5 heures) à la Division de la prévention du Service de sécurité incendie, permanence effective en date du 7 avril 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-186**

---

##### **Arbres, arbustes et vivaces – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'arbres, d'arbustes et de vivaces pour les besoins du Service des travaux publics en 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que, dans le cadre du projet de fourniture et de livraison d'arbres, d'arbustes et de vivaces pour les besoins du Service des travaux publics en 2017, le Conseil octroie les contrats suivants :

1) À Pépinière Abbotsford inc., les items de la section 6 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 1 654,49 \$, taxes incluses.

2) À 2321-2392 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale de Pépinière Y. Yvon Auclair et fils, les items des sections 1, 4, 5 et 7 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 9 899,35 \$, taxes incluses.

3) Aux Jardins Michel Corbeil inc., les items de la section 9 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 4 482,76 \$, taxes incluses.

4) À monsieur Jean-Pierre Dubé, faisant affaires sous la raison sociale de Pépinière Rougemont enr., les items des sections 2, 3 et 8 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 32 189,56 \$, taxes incluses.

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque section et ils sont estimés à un coût total de 48 226,16 \$, taxes incluses.



Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante des contrats et il en est de même pour les soumissions produites par la Pépinière Abbotsford inc., 2321-2392 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale de Pépinière Y. Yvon Auclair et fils, Les Jardins Michel Corbeil inc. et monsieur Jean-Pierre Dubé, faisant affaires sous la raison sociale de Pépinière Rougemont enr.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 17-187**

---

**Camion léger – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un camion léger six roues, de marque Ford, modèle F-450 au gaz naturel comprimé (GNC);

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Nicole Dion Audette

Et résolu que le Conseil octroie au Circuit Ford Lincoln Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion léger six roues, 2 x 4, de marque Ford, modèle F-450, année 2017, avec cabine allongée au gaz naturel comprimé (GNC) avec benne basculante de 9 pieds, pour un prix forfaitaire de 77 563,28 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Le Circuit Ford Lincoln Itée.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution 17-188**

---

**Matériel d'aqueduc et d'égouts – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de matériel d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que, dans le cadre du projet de fourniture et de livraison de matériel d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2017, le Conseil octroie les contrats suivants :

- 1) À St-Germain Égouts et Aqueducs inc., les items des sections 1 et 3 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 150 704,47 \$, taxes incluses.



2) À Construction Nivex inc., les items de la section 2 du bordereau de soumission.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 2 773,29 \$, taxes incluses.

Les contrats sont octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes pour chaque section et ils sont estimés à un coût total de 153 477,76 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante des contrats et il en est de même pour les soumissions produites par St-Germain Égouts et Aqueducs inc. et Construction Nivex inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-189**

---

##### **Ascenseur de l'hôtel de ville – Mise aux normes – Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour la mise aux normes de l'ascenseur de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 29 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que le Conseil rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre du projet de la mise aux normes de l'ascenseur de l'hôtel de ville et n'octroie aucun contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-190**

---

##### **Levée de fossés, secteur ouest – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur ouest;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard  
Appuyé par Alain Leclerc

Et résolu que le Conseil octroie à 9292-5551 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien des levées de fossés dans le secteur ouest, pour l'année 2017.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 40 129,99 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par 9292-5551 Québec inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**



## **Résolution 17-191**

---

### **Planage de chaussées – Contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a procédé à un appel d'offres pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT le rapport de l'acheteuse en date du 30 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Delage  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil octroie à Action Construction Infrastructure ACI inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de planage de chaussées en enrobés bitumineux pour l'année 2017.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire estimé à un coût total de 40 528,69 \$, taxes incluses.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Hyacinthe pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Action Construction Infrastructure ACI inc.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Résolution 17-192**

---

### **Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations**

CONSIDÉRANT les demandes de réfection et d'affichage reçues au Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mars 2017 à l'égard des projets ci-après énumérés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion Audette  
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu que le Conseil approuve les projets suivants :

- 1) Le projet de remplacement du revêtement de toiture en bardeau d'asphalte et l'installation d'une enseigne au mur pour un commerce associable à la résidence sise au 900, avenue de l'Hôtel-de-Ville;
- 2) Le projet des travaux de modification extérieure, soit l'ajout et la modification des ouvertures sur la façade arrière, la construction d'un avant-toit du côté de l'avenue Brodeur et la réalisation des aménagements extérieurs pour le futur centre de la petite enfance « Mafamigarde » sis au 907, rue des Cascades;
- 3) Le projet des travaux de modification extérieure, soit l'ajout d'une fenêtre sur le mur de façade arrière et le remplacement d'une fenêtre par une porte du côté de l'avenue Robert pour le bâtiment sis au 959, rue des Cascades;
- 4) Le projet d'installation de deux enseignes d'identification au mur pour la boutique « La Clé du plaisir » sise au 1800, rue des Cascades;
- 5) Le projet de remplacement de trois enseignes d'identification au mur, dont une projetante ainsi que les luminaires sur les façades avant principale et secondaire pour le bâtiment de la compagnie « Assurancia » sis au 1870, rue Saint-Antoine.



L'ensemble de ces projets sont sujets aux conditions établies par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-193**

---

#### **Dérogation mineure – 7800, 2<sup>e</sup> Rang – Approbation**

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 7800, 2<sup>e</sup> Rang (lot 4 190 874);

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal "Le Courrier", édition du 16 mars 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté  
Appuyé par André Beauregard

Et résolu que le Conseil accorde une dérogation mineure pour reconnaître l'implantation du bâtiment agricole sis au 7800, 2<sup>e</sup> Rang à 9,4 mètres de la ligne arrière du terrain, alors que la grille de spécifications du règlement d'urbanisme numéro 350 prévoit une marge arrière minimale de 10 mètres dans la zone d'utilisation agricole 10019-A-21.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Résolution 17-194**

---

#### **Dérogation mineure – 3800 chemin Giard – Approbation**

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Daniel Giard, pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 3800, chemin Giard (lot 1 701 852);

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif agricole en date du 15 février 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal "Le Courrier", édition du 16 mars 2017, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil accorde une dérogation mineure pour permettre une distance séparatrice de 112 mètres entre les propriétés sises aux 3800 et 4200, chemin Giard, afin de permettre l'agrandissement de l'étable et l'ajout d'une nouvelle fosse sur la propriété sise au 3800, chemin Giard, alors que le calcul prévu à la section 18.11 du règlement d'urbanisme numéro 350 concernant la gestion des odeurs en zone agricole établit une distance minimale de 139,2 mètres entre ces deux bâtiments situés dans la zone d'utilisation agricole 4140-A-03.

**Adoptée à l'unanimité**



## Résolution 17-195

---

### **Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) en ce qui a trait au 7315 Laframboise**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 240 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation pour un projet particulier au 7315 boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298), qui consiste à permettre la requalification d'un terrain par la construction d'un immeuble de 38 logements;

CONSIDÉRANT les critères contenus au règlement numéro 240 en ce qui a trait aux projets de requalification d'un terrain;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 350 ne permet pas la construction de ce projet puisque certains éléments dérogent au niveau de la hauteur maximale et du nombre d'étages, de l'emplacement du stationnement et des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles, ainsi que pour le pourcentage de maçonnerie minimum obligatoire pour les immeubles de plus de 8 logements;

CONSIDÉRANT que l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement est tributaire du maintien et de l'ajout d'arbres sur la propriété, le tout selon les plans reçus au Service de l'urbanisme le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères dudit règlement numéro 240;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un immeuble de 38 logements est compatible à l'aire d'affectation du sol « commerce local » du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution soumis à la séance du 6 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution soumis à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Denis  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le second projet de résolution, conformément au règlement numéro 240, visant la délivrance d'un permis afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 38 logements de quatre étages, au 7315, boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298), dans la zone d'utilisation mixte 8016-M-06.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction d'un immeuble résidentiel de 38 logements, de quatre étages, avec l'aménagement d'une aire de stationnement en façade de l'immeuble ainsi que le positionnement des conteneurs pour la gestion des matières résiduelles en cour avant, un pourcentage de maçonnerie réduit et la conservation et l'ajout d'un nombre important d'arbres, sera confirmée au 7315 boulevard Laframboise (lots 4 170 297 et 4 170 298).

**Adoptée à l'unanimité**

## Résolution 17-196

---

### **Adoption du projet de règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**



Il est proposé par Sylvie Adam  
Appuyé par Jacques Denis

Et résolu que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 18 avril 2017, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Avis de motion 17-10**

---

##### **Règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

La Conseillère Sylvie Adam donne avis de motion de la présentation du règlement numéro 532 modifiant le règlement numéro 242 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

#### **Résolution 17-197**

---

##### **Adoption du règlement numéro 531 autorisant des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration et un emprunt de 15 500 000 \$**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Leclerc  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 531 autorisant des travaux de mise aux normes de l'usine de filtration et un emprunt de 15 500 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-198**

---

##### **Adoption du règlement numéro 1600-206 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Saint-Maurice et des Cascades et à l'avenue Triquet**

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie  
Appuyé par Sylvie Adam



Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 1600-206 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux rues Saint-Maurice et des Cascades et à l'avenue Triquet.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 17-199**

---

##### **Lot 1 969 315 et autres (rue Nelson et avenue Vanier) – Barry Callebaut Canada inc. – Renouvellement d'entente**

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Saint-Hyacinthe et Barry Callebaut Canada inc. pour des espaces de stationnement sur la rue Nelson et l'avenue Vanier a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent renouveler cette entente jusqu'au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Johanne Delage

Et résolu que le Conseil approuve la nouvelle entente à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe et Barry Callebaut Canada inc., pour la location des espaces de stationnement sur la rue Nelson et sur l'avenue Vanier, pour le bénéfice de ses employés et ses fournisseurs, telle que soumise.

Par cette entente, la Ville loue à Barry Callebaut Canada inc. une partie des lots numéros 1 969 315 (rue Nelson), 3 420 647 et 3 420 648 (avenue Vanier), au cadastre du Québec, pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021.

Par conséquent, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques, ou en son absence la greffière adjointe, sont autorisés à signer l'entente à intervenir et ce, pour et au nom de la Ville de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Documents déposés**

---

Le Conseil prend acte du dépôt des documents suivants :

- A) Rapport de la greffière en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, concernant le dépôt de la déclaration d'intérêts financiers de la conseillère du district Saint-Sacrement;
- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour le Bilboquet Microbrasserie inc. au 6600, boulevard Choquette.

#### **Résolution 17-200**

---

##### **Levée de la séance**

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Sylvain Savoie

Et résolu que la séance soit levée à 19 h 12.

**Adoptée à l'unanimité**